



AS FONDETTES ATHLÉTISME

DÉCHARGE POUR 2 SÉANCES D'ESSAI – saison 2023-2024

ATHLÈTE MINEUR (naissance en 2005 et après)

Renseignements sur l'athlète (mentions obligatoires)

Nom : Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : Sexe : F M

Adresse du domicile :

Code postal et commune du domicile :

Renseignements sur le représentant légal du mineur (mentions obligatoires)

Nom : Prénom :

Numéro de portable : Email :

Pratique sportive souhaitée (cochez la case correspondant à la situation du mineur)

| | Éveil athlétique (2015 et 2016) | Poussin (2013 et 2014) | Benjamin (2011 et 2012) | Minime (2009 et 2010) | Cadet (2007 et 2008) | Junior (2005 et 2006) |
|----------------------|------------------------------------|---------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| École d'athlétisme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |
| Formation athlétisme | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| Athlétisme stade | | | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Je déclare **décharger** de toute responsabilité, l'ASF Athlétisme ainsi que ses membres, en cas d'accident ou de dommage de toute nature intervenant lors d'une séance d'essai.

Je m'engage à faire **respecter** au mineur que je représente, les consignes et les règles de sécurité énoncées par l'entraîneur et à adopter un comportement respectueux du matériel et des locaux mis à ma disposition par l'ASF athlétisme.

Paiement de 10 € à déduire de l'adhésion en cas d'inscription par chèque numéro :

La présente décharge de responsabilité n'est valable dans un délai d'un mois maximum qu'à l'occasion des 2 essais à exécuter aux 2 dates suivantes :

Date n° 1 Date n° 2

Au-delà de ces 2 séances, l'accès au stade et la participation aux entraînements ne seront autorisés qu'après une adhésion définitive à l'ASF Athlétisme pour la saison en cours.

DATE :

SIGNATURE du représentant légal